



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Paysage	Orléans	Référence : 45_P_01	Date : Septembre 2012

La charte de l'arbre d'Orléans (45)



Source : http://www.orleans.fr/fileadmin/user_upload/FichiersOrleans/Download/publications-villes/charte-arbre.pdf



le Grenelle Environnement

Historique/Contexte	<p>L'arbre a accompagné Orléans tout au long de son histoire. A l'origine, son espace limité à quelques jardins de particuliers et places publiques s'est développé sur l'emprise des anciens remparts devenus boulevards. Au 19^{ème} siècle, il a été planté le long de certaines voies. Après la reconstruction, dans les quartiers contemporains, il forme l'ossature de nouvelles entités qualifiées d'Espaces Verts.</p> <p>Le patrimoine arboré public présent sur Orléans comptabilise 25 000 arbres (en 2008) auxquels s'ajoutent des espaces boisés. 50% du peuplement est représenté par des platanes, érables, tilleuls et chênes. Bien que 70% du peuplement soit dans un état physiologique satisfaisant, les atteintes régulières portées à ce patrimoine ou les contraintes qui y sont exercées constituent une préoccupation grandissante.</p> <p>“L'arbre, parce qu'il nécessite un temps de vie qui dépasse le temps de celui qui l'a planté, suscite l'intervention de la puissance publique.” (Duhamel du Monceau 1700-1782).</p> <p>Cette dernière citation a incité la ville d'Orléans à penser que l'arbre, organisme vivant et partie intégrante du paysage offert aux regards de tous, devait faire l'objet d'une considération toute particulière.</p>
Calendrier	2010/2014 (phase de lancement)
Territoire	Commune d'Orléans
Maître d'ouvrage	Ville d'Orléans
Maître d'œuvre	Qualité environnementale de l'Espace Public
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine arboré d'Orléans, - Donner à l'arbre toute sa place dans les projets urbains publics et privés, - Sensibiliser très fortement les aménageurs publics et privés sur la place de l'arbre dans la ville, - Faire mieux connaître l'arbre au public
Travaux	<p>Engagements de la ville d'Orléans sur la place de l'arbre : paysage, aménités, élément de biodiversité</p> <p>Des recommandations notamment sur leurs conditions de plantation, d'entretien, de protection.</p>
Difficultés	Trouver des règles communes à tous et juridiquement solides dans le cadre du PLU (nécessité d'un repérage de chaque sujet ou presque)



le Grenelle
Environnement

Sensibilisation	La communication constitue l'objectif n°6 de la charte de l'arbre (ex : les jardiniers municipaux plantent régulièrement des arbres avec des écoliers lors de manifestations symboliques) Édition pour le public du « guide des bonnes pratiques arboricoles »
Coût de l'opération	/
Financeurs	Ville d'Orléans
Dispositif-cadre	Agenda 21 (2006) et plan biodiversité (2009) de la ville d'Orléans
Finalités du développement durable	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; Épanouissement de tous les êtres humains
Évaluation	/
Singularité	Une première en France : « la charte de l'arbre en ville » (http://www.ginkoo.fr/developpement-durable/une-premiere-en-france-la-charte-de-l-arbre-en-ville.htm)
Contacts	Bernard FLEURY tel:0238792296 - bfleury@ville-orleans.fr

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---